



Compte rendu N° 2/2021 de la réunion du conseil municipal
Séance du 9 mars 2021 à 19h00

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Olivier CAMUS, Yannick RIOU, Stéphanie GANDELIN, Jean-Marc COLIN, Benjamin CONDAT, Sylvie DAGAND, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Jocelyne FROMENT, Eric FULGET, Sandrine NADAL, Daniel PAILLARD, Adeline TURELLO.

Étaient excusés : Fabrice CARTONNET (pouvoir à Stéphanie GANDELIN).

Secrétaire de séance : Yannick RIOU

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contexte de la crise sanitaire avec le couvre-feu à 18h00 ne permet pas de garantir la publicité des séances avec l'accès du public en vertu de la transparence des débats. En vertu de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande de voter le huis clos.

Le huis clos est accepté à l'unanimité.

• **Attribution des places de port**

Les demandes de places au port sont trop nombreuses pour toutes les satisfaire. Une liste d'attente est donc constituée. Monsieur le Maire propose la mise en place de deux listes d'attente : une pour les habitants de la commune et une pour les personnes extérieures. La priorité sera donnée aux habitants de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

• **Modification des statuts de la Communauté de Communes Bugey Sud**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'évolution des statuts de la CCBS est nécessaire pour permettre la continuité de l'activité touristique des Vélos Rails du Bugey. La CCBS doit signer avec SNCF Réseau une convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour une exploitation touristique. La signature de cette convention implique pour la CCBS de prendre la compétence « Aménagement, entretien, gestion et exploitation à des fins touristiques de la ligne de voie ferrée ».

Approuvé à l'unanimité.

• **Emprunt auprès du Crédit Agricole Centre Est pour la réhabilitation de l'ancienne Poste**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition du Crédit Agricole Centre Est pour un emprunt de 120 000 € sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 0.37 % soit 2 455 € d'intérêts.

Approuvé à l'unanimité.

• **Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal est appelé à débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU.

Le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Le PADD fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD n'est pas soumis à un vote, mais à un débat au sein de l'organe délibérant du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Le PADD de Massignieu s'articule autour de 3 orientations principales déclinées en objectifs :

- **Orientation n°1** : répondre aux besoins du territoire en matière de développement résidentiel
- **Orientation n°2** : soutenir le potentiel de développement touristique et conforter les activités agricoles et artisanales
- **Orientation n°3** : prendre en compte les enjeux environnementaux du territoire

Le PADD est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat (lundi de 13h00 à 18h00 – jeudi de 12h30 à 17h30) et sur le site internet de la commune <https://massignieuderives.fr>.

- **Eclairage nocturne**

Lors de la séance du conseil municipal du 31 août 2020, le conseil municipal avait décidé d'étudier la possibilité de baisser l'intensité de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 et de supprimer l'éclairage des monuments de 23h00 à 5h00. Cette solution n'est pas possible techniquement. Le conseil municipal doit donc se décider soit pour une extinction de 23h00 à 5h00 soit pour un maintien de l'éclairage la nuit.

Le conseil municipal décide une extinction de l'éclairage nocturne de 23h00 à 5h00 à la majorité (7 voix pour – 5 voix contre – 3 abstentions).

- **Affaires diverses :**

- ✓ **Société Scopelec :** la société est mandatée par Bouygues Telecom pour rechercher un terrain pour implanter une antenne relais (emprise au sol 40 m²) pour améliorer la connexion. L'implantation de l'antenne donnera lieu à un bail de location de 12 ans avec un loyer annuel de 500 à 1 000 € pour une commune et supérieur à 1 000 € pour un particulier.
- ✓ **Commissions CCBS :**
 - Transfert de compétence eau-assainissement : Jean-Marc COLIN
 - Urbanisme-Planification : Didier VINETTE
 - Finances- Ressources humaines : Didier VINETTE
 - Projet de territoire : Daniel PAILLARD
 - Projet de santé territorial et solidarités : Sandrine NADAL
- ✓ **Massif à l'entrée du village :** Monsieur le Maire remercie tous les élus qui ont participé à l'élaboration du massif ainsi que le fils d'Eric Fulget, David Condat, Patrice Nadal. Les plantations et la vigne ont été achetées auprès de Poinignon à Ceyzérieu et les galets ont été achetés auprès de l'entreprise Boussaroque TP à Saint Paul sur Yenne.
- ✓ **Vente du bateau :** le bateau a été mis en vente à 5 000 € sans le moteur.

La séance est levée vers 21 heures



Le Maire
Didier VINETTE